

DGEC/SD2/2A
Exploration et production hydrocarbure
COURRIER ARRIVÉ

22 FEV. 2021
218/2021/02/007

Madame la Ministre de la Transition
Ecologique et Solidaire
Direction Générale Energie Climat
Bureau des Ressources Energétiques du
Sous-Sol – BRESS (Tour Séquoia)
92055 Paris La Défense CEDEX

Paris, le 17 février 2021

A l'attention de Monsieur Hoang BUI et Madame Armelle BALIAN

Objet : Notification de la mutation du permis « la Sioule-Miouze »

Madame la Ministre,

Par un courrier en date du 28 avril 2020, la société TLS Geothermics SAS a sollicité la prolongation de validité du permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques pour le site de « la Sioule ». Elle informait vos services d'une demande pendante de mutation pour une partie du périmètre couvert par le même permis, pour la zone dénommée « la Sioule-Miouze ».

Par un arrêté du 4 novembre 2020 (NOR : TRER2028756A) vous avez autorisé la mutation partielle du permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température de « la Sioule » à la société **Geopulse** pour la zone dénommée « Sioule-Miouze ». Cet arrêté est complété par un arrêté du 12 novembre 2020 (NOR : TRER2031287A) qui vient en corriger une coordonnée.

Afin que ces mutations soient prises en compte dans la demande de prolongation, nous vous transmettons aussi les pièces jointes suivantes, en version électronique (par l'intermédiaire du site melanissimo) :

- L'arrêté de mutation du 4 novembre 2020 ainsi que l'arrêté rectificatif du 12 novembre 2020 ;
- Un extrait des capacités financières produites lors de la demande de mutation du [demande du 10/05/2019 complétée le 06/03/2020] pour la société Geopulse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Arnaud Berthet
Président Geopulse SAS